

**DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION  
CIAS  
Séance du 20 décembre 2022**

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX**, le mardi 20 décembre à 17h00, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 08 décembre 2022 s'est réuni à la salle du Conseil au siège de la communauté de communes Cœur de Savoie, sous la présidence de Madame Nathalie REBATEL.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 14

**Etaient présents** :

Nicole BOUVIER, Arlette BRET, Eve BUEVOZ, Claude CHARPIN, Anne-Marie CHOLAT, Anne-Marie COMMUNAL, Christiane FAVRE, Jean-Pierre GUILLAUD, Martine POMA, Nathalie REBATEL, Jacqueline SCHENKL, Bernard TURPIN, Colette VIOLENT.

**Etaient absents/excusés** :

Éric BARBIER, Jean-Yves BERGER-SABATTEL, Christiane BRUNET, Hugues DE BOISRIOU, Cécile DEBRION, Suzanne DIAS, Jacqueline TALLIN, Elodie VANACKERE, Béatrice SANTAIS.

**Avaient donné pouvoir** :

Béatrice SANTAIS donne pouvoir à Nathalie REBATEL

**Assistaient** :

Pierre BEYRIE, Florian PEPELLIN, Nadia FAVRE.

**35-2022 DEMANDE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE DE VERSEMENT D'UN ACOMPTE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2023**

Afin d'assurer le bon fonctionnement du Centre Intercommunal d'Action Sociale Cœur de Savoie assurant des missions de service public pour le compte de la Communauté de communes dans le domaine de l'action sociale pour les personnes âgées (aide à domicile, portage de repas), il est proposé de demander une subvention de fonctionnement pour 2023 à la Communauté de Communes Cœur de Savoie au moment du vote du budget du CIAS en 2022.

Toutefois, afin de couvrir les besoins en trésorerie du CIAS dès le début de l'année 2023, il est proposé de demander au préalable à la Communauté de communes le versement d'un acompte qui sera déduit du montant total de la subvention qui sera allouée par la Communauté de communes en 2023.

Le montant de cet acompte demandé s'élève, comme pour l'exercice 2022, à 100 000 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :**

- **DEMANDE** à la Communauté de Communes Cœur de Savoie pour l'année 2023 le versement d'un acompte de 100 000 €, à déduire du montant définitif de la subvention 2023.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

**AINSI DELIBERE LES JOUR  
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Présidente,



Béatrice Sантаis

